

FORUM

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Eric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAL

La démesure chinoise



MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

Depuis celle de Séville qui reprenait en 1992 un continuum interrompu en 1970, les expositions universelles n'avaient plus ni la cote populaire, ni la faveur médiatique, ni la démesure des expos de jadis. On peut voir un coupable possible dans le développement de l'internet, ce média en forme d'exposition universelle permanente.

Mais voilà: c'était oublier que les grandes expos de l'Histoire ont servi aussi de métaphores politiques à usage intérieur ou extérieur, selon les cas.

Shanghai, c'est l'expo de la ville, des villes, de ce qui deviendra presque des villes-États.

Ainsi, Expo 67 ne déclencha-t-elle pas un grand bond en avant politique, social, culturel, qui acheva de métamorphoser une nation déjà entrée en révolution, fût-elle tranquille?

Cette fonction politique demeure pertinente.

Deux jours après l'ouverture de la grande foire de Shanghai, on sait déjà que la démesure y sera... chinoise. Le pavillon national est un monument de 63 mètres de haut visible à des kilomètres; en comptant les infrastructures, l'exposition englobera 58 milliards US; quelque 189 pays y sont représentés, dont l'Iran, la Birmanie et même la Corée du Nord, les trois pavillons étant placés ensemble dans une zone qu'on a vite rebaptisée l'Axe du Mal!

On sait aussi que la population locale utilisera Shanghai

de la même façon que nous nous sommes servis d'Expo 67. Des 70 à 100 millions de visiteurs attendus (un record de tous les temps), 95 % seront des Chinois qui, ne pouvant pas courir le monde, fréquenteront ce monde qui vient à eux; dès l'ouverture, samedi, ils accourraient déjà en masse.

On sait enfin que Pékin fait là une déclaration solennelle d'ouverture portant le même sous-texte que celui des Jeux olympiques de 2008: cette ouverture est réelle, mais limitée. Elle est celle d'un régime récemment passé du statut de totalitaire à celui d'autoritaire musclé (l'État n'assassine plus ses citoyens par millions, comme sous Mao, mais un à la fois!). Elle est celle d'un régime qui n'entend pas aller plus loin autrement qu'à petits pas, reculs sporadiques inclus.

Surtout, la déclaration de Shanghai en est une d'extraordinaire puissance, faite dans une ville de 19 millions d'habitants qui sera bientôt le centre du monde, comme le furent Paris puis Londres, et comme l'est encore New York pour un temps... le temps que prendra Shanghai et la Chine tout entière à occuper les dernières terres importantes. Ce sont celles de la grande innovation scientifique et du leadership culturel planétaire, qui appartiennent toujours aux États-Unis.

Or, cette conquête-là aussi, on la voit venir rapidement à l'Est.

Ultime message de Shanghai, enfin, dont l'exposition est placée sur le thème «Meilleure ville, meilleure vie»: celui de l'importance croissante de la ville, des villes, de ce qui deviendra presque des villes-États.

En ce domaine également, la Chine défriche: entre 1960 et 2008, la proportion de la population vivant en ville a triplé; il y aura dans quelques années un milliard d'urbains au pays!

Vivre en ville demandera en ce siècle une nouvelle expertise. Et il n'est pas difficile de deviner quelle nation rédigera le mode d'emploi.

dans les limites de la loi. Ce faisant, il a fait preuve d'intégrité.

Empêcher un avocat d'accéder à la magistrature du simple fait qu'il a représenté des clients plus ou moins respectables, indépendamment de ses qualifications ou du mérite de sa candidature, ne saurait se justifier. La vindicte contre le juge Léger est notamment fondée sur une association entre l'avocat et son client. Or, l'avocat doit être distingué de celui-ci.

L'avocat est soumis à un Code de déontologie selon lequel il doit agir avec dignité, intégrité, honneur, respect, modération et courtoisie, servir la justice et soutenir le respect de la loi et des tribunaux. Un avocat qui a respecté son Code de déontologie et agi avec intégrité ne devrait pas être empêché d'accéder à la magistrature parce que ses clients ont mauvaise réputation.

Ne représenter que des clients respectables, sans lien avec les milieux criminels, n'est ni une obligation déontologique ni même une obligation morale. Tous les justiciables ont le droit aux services d'un avocat. Attaquer de la sorte la réputation d'un juge ne sert que la démagogie, n'ajoute rien au débat et ne peut que nuire à la confiance du public dans l'administration de la justice et dans nos institutions.

ANIMOSITÉ CROISSANTE



DROITS RÉSERVÉS / apcote@lesoleil.com

CONJONCTURE

La Chine bleue

Shanghai est devenu une métropole très ouverte aux échanges internationaux

FRANÇOISE LEMOINE



L'auteure est économiste principale du Centre d'étude prospective et d'information internationale (CEPII) à Paris.

L'exposition universelle qui s'est ouverte à Shanghai est, après les Jeux olympiques de 2008 à Pékin, une nouvelle occasion pour la Chine de montrer sa puissance économique nouvelle et de renforcer son prestige.

L'exposition est une grande vitrine où la Chine met en avant à la fois ses réalisations et ses ambitions. Son thème «Meilleure ville, meilleure vie» souligne combien le développement urbain est une question cruciale pour cette métropole de 19 millions d'habitants et, surtout, pour un pays qui compte actuellement 600 millions d'urbains (55 % de la population totale), mais qui en comptera près de 1 milliard en 2030.

Shanghai est un symbole de la Chine contemporaine. Elle a abrité au début du XX^e siècle la naissance d'un capitalisme moderne, avec une bourgeoisie dynamique qui a trouvé refuge à Hong-Kong en 1949. Elle est devenue ensuite bastion du maoïsme, et elle est entrée un peu tardivement dans l'ère des réformes amorcées par Deng Xiaoping.

Son décollage économique s'est amorcé seulement au début des années 90, marqué notamment par l'ouverture d'une Bourse. Province la plus riche de Chine, son revenu par tête est trois fois la moyenne du pays et comparable à celui du Portugal. Shanghai est un pôle commercial et financier, qui structure l'économie des régions environnantes où se sont redéployées la plupart de ses industries.

C'est une métropole très ouverte aux échanges internationaux puisque le commerce extérieur y représente 80 % du produit intérieur brut; 230 multinationales y ont installé leur siège asiatique. Elle est le

Le centre de gravité de l'économie chinoise devrait basculer progressivement vers les provinces de l'intérieur, terriennes (la Chine «jaune»), qui rassemblent 60 % de la population et n'assurent que 40 % du PIB du pays. Bien que l'écart de croissance se soit stabilisé, le revenu moyen par tête y est encore moitié moindre de celui de la façade maritime.

Les provinces de l'intérieur sont très peu ouvertes sur l'extérieur et donc peu touchées par les vicissitudes de l'économie mondiale. Dans les 10 dernières années, elles ont bénéficié de vastes programmes d'investissement dans leurs infrastructures grâce aux politiques de crois-

L'exposition universelle est une occasion pour la Chine de renforcer son prestige.

phare de cette façade littorale, la Chine «bleue», fortement intégrée dans l'économie mondiale, où se concentrent 90 % des échanges extérieurs du pays, et qui absorbe 90 % des investissements étrangers.

Mais ces provinces côtières, à la pointe du développement économique, ont été touchées par la crise globale depuis la fin de 2008. Leur économie doit désormais s'adapter au ralentissement de la demande mondiale, mais aussi à la hausse des coûts salariaux.

sance régionale et plus récemment de relance de la demande; elles offrent des niveaux de salaires attractifs pour les entreprises et un marché potentiel important pour les biens de consommation. Elles apparaissent comme la nouvelle frontière de la croissance chinoise.

La Chine, qui a conquis les marchés internationaux, doit maintenant progresser en intégrant son espace intérieur et en y créant un vaste marché. C'est ainsi qu'a pris son essor l'économie des États-Unis à la fin du XIX^e siècle.



PHOTO ERIC FEFFERBERG, REUTERS

L'Exposition universelle de Shanghai s'est ouverte vendredi dernier, en présence de nombreux invités.

FORUM@LAPRESSE.CA

OPINION

Le juge Léger a fait preuve d'intégrité

MARIE-HÉLÈNE GIROUX

L'auteure est avocate.

Le processus de nomination des juges est sur la sellette. D'abord, celui du Québec. Et maintenant celui du fédéral. Tous et chacun dénoncent le copinage. Soit. Le débat est peut-être nécessaire, il est certainement sain.

Mais que l'on s'en prenne, à tort et à travers, à l'intégrité professionnelle d'un juge dépasse largement le cadre du débat démocratique. Les attaques contre le juge Jacques Léger, de la Cour d'appel, sont inadmissibles.

Attaquer de la sorte la réputation d'un juge ne sert que la démagogie.

On lui reproche d'avoir, comme avocat, représenté «les intérêts commerciaux légitimes» des Hells. Et alors?

Le juge Léger se défend: «Les justiciables ont le droit d'être représentés pour leurs activités juridiques légitimes, et je l'ai fait dans ce cadre-là, dans un mandat très restreint.» Il a raison. Il n'y a rien d'illégal ou de contraire à la déontologie. Il a exécuté fidèlement un mandat